

Exit : suicide facilité pour les Suisses âgés

Author : jaimé adival

Categories : [Brèves](#), [Points non négociables](#)

Date : 28 mai 2014



La section alémanique d'Exit, l'entreprise suisse d'aide au suicide assisté, vient décider à la majorité de son assemblée générale changer ses statuts afin de pouvoir répondre à la demande de personnes souffrant de polypathologies liées à l'âge. Elle emboîte ainsi le pas à Exit ADMD Suisse romande qui avait pris la même décision le 26 avril dernier, « mais discrètement », souligne le quotidien suisse [Le Matin](#).



Exit donc l'un des freins à l'accès libre à l'« aide à mourir » : jusqu'ici, les statuts de ces associations exigeaient que la personne intéressée soit atteinte d'une maladie incurable ou en phase terminale. Dans un contexte où 16 % des suicides assistés en Suisse – quel que soit le fournisseur – « bénéficient » à des personnes qui ne souffrent d'aucune maladie sérieuse, cette modification était dans l'air du temps.

Pour Exit, l'acquittement obtenu par un médecin qui avait aidé à mourir un vieillard de 89 ans souffrant d'une maladie des intestins, mais qui avait refusé de se laisser examiner.

Exit ne prend guère de risques par rapport à la loi helvétique qui exonère l'aide au suicide de sanctions pénales dès lors que la personne se suicide elle-même, qu'elle est en pleine possession de ses moyens et que l'assistant a une motivation « altruiste ». Comme Dignitas, l'autre organisme suisse offrant des suicides assistés – et qui a fait l'objet en 2010 d'une enquête journalistique révélant des pratiques douteuses comme la récupération de bijoux sur les morts ou le jet d'urnes funéraires dans le lac Zurich – il lui appartient de fixer ses critères d'intervention.

L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) a dénoncé le franchissement de cette nouvelle étape : le président de son comité d'éthique, le Pr Christian Kind, estime que cet assouplissement ne facilite les « pressions psychologiques, sociales » sur les personnes âgées et sur les médecins. Même [réticence](#) à l'Association médicale suisse dont le président Jürg

Schulp estime lui aussi que les personnes âgées pourraient être « poussées à prendre leur propre vie ».

Il s'agit en effet, en définitive, pour l'association Exit, d'« aider à mourir » des personnes simplement parce qu'elles sont âgées, en diminuant le niveau d'exigence des examens médicaux et des discussions préalables. La douleur psychologique peut d'ailleurs être retenue comme justifiant le suicide de ces personnes : dépression, maladie mentale ou « sentiment de désespérance », [souligne](#) Alex Schadenberg, de l'*Euthanasia Prevention Coalition*.

Les médecins de famille suisses sont déjà nombreux à accepter de prescrire des doses létales de médicaments aux patients qui le leur demandent, affirme ainsi Bernhard Sutter, président d'Exit alémanique : une situation qui prouve l'existence d'une prise de conscience mieux partagée, selon lui.

Mais on ne peut s'empêcher de s'interroger sur ce commentaire du *Matin*, pour qui la modification statutaire intervient « face au vieillissement de la population ».

C'est la tendance lourde du moment du lobby du « droit à la mort » : aux Pays-Bas aussi, on invoque désormais l'existence de « polyopathologies de la vieillesse », voire la peur d'une personne âgée de devenir aveugle pour pratiquer l'euthanasie, et les commissions régionales de contrôle approuvent cette dérive.

Jaime Adival